

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, mercredi le 28 novembre 2018 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M <sup>mes</sup>	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Clément Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Était absent :

M.	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies
----	--------------	-------------------------

## **1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8228-11-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Normand Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 9 octobre 2018
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
  - 5.1- Nomination – Application du «Règlement régional 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées»
  - 5.2- Mise en valeur du patrimoine bâti agricole dans la MRC de L'Islet
  - 5.3- Travaux de débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est à Sainte-Perpétue dans le cadre du PADF
  - 5.4- Désignation du représentant du projet de débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est à Sainte-Perpétue dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
  - 5.5- Travaux de réfection du chemin du Lac-Therrien à Tourville dans le cadre du PADF

- 5.6- Désignation du représentant du projet de réfection du chemin du Lac-Therrien à Tourville dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 6- Développement économique
  - 6.1- Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité
    - 6.1.1- Modifications à la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité
    - 6.1.2- Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement
  - 6.2- Adoption de la Politique d'investissement du Fonds d'études et projets spéciaux
- 7- Développement local et régional
  - 7.1- Entente 2019 avec l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet
  - 7.2- Désignation de la MRC de L'Islet à la Table régionale de la lutte à la pauvreté (PAGIEPS)
  - 7.3- Projet «Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches»
  - 7.4- Politique d'accueil et d'intégration
  - 7.5- Structuration d'un projet pilote d'accueil de travailleurs – étudiants haïtiens
- 8- Fibre optique de la MRC de L'Islet
  - 8.1- Financement de la mise à niveau des infrastructures
  - 8.2- Acquisition des équipements pour la MRC
- 9- Adoption du budget 2019
  - 9.1- Partie 1 – Administration générale, Rémunération des élus, Soutien au développement économique, Aménagement du territoire, Géomatique, Évaluation foncière, Cour municipale, Sécurité incendie, Gestion des cours d'eau, Matières résiduelles, Transport collectif et IRM
  - 9.2- Partie 2 - Inspection régionale (pour cette partie, seuls les représentants des municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies sont habilités à voter sur cette partie)
- 10- Avis de motion pour l'adoption du règlement prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de L'Islet et de leur mode de paiement par les municipalités locales pour 2019
- 11- Dépôt du projet «Règlement prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de L'Islet et de leur mode de paiement par les municipalités locales pour 2019»
- 12- Adoption du calendrier des rencontres du conseil et du comité administratif de la MRC de L'Islet pour 2019
- 13- Élection du préfet suppléant
  - 13.1- Désignation d'un(e) président(e) d'élection
  - 13.2- Désignation d'un(e) scrutateur(trice)
  - 13.3- Mise en candidature et vote
- 14- Désignation aux différents comités et organismes
- 15- Administration
  - 15.1- Liste des comptes à accepter

- 16- Transport collectif
- 17- Matières résiduelles
- 18- Cour municipale
- 19- Évaluation municipale
- 20- Sécurité incendie
- 21- Compte rendu des comités
- 22- Seconde période de questions pour le public
- 23- Correspondance
- 24- Autres sujets
- 25- Prochaine rencontre
- 26- Levée de la session

### **3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2018**

8229-11-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Anne Caron, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 9 octobre 2018, tel que rédigé.

### **4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

### **5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **5.1- Nomination – Application du «Règlement régional 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées»**

8230-11-18 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de L'Islet a adopté le «Règlement régional numéro 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées»;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'application de ce règlement, la MRC de L'Islet a convenu d'une entente intermunicipale avec les MRC de Bellechasse, des Etchemins, de Montmagny et la Ville de Lévis;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer M<sup>me</sup> Jolyanne Bourgault à titre d'inspectrice régionale en foresterie pour l'application du règlement mentionné précédemment.

#### **5.2- Mise en valeur du patrimoine bâti agricole dans la MRC de L'Islet**

8231-11-18 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis sur pied un Programme d'aide financière intitulé «Territoires : priorités bioalimentaires»;

<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	une des priorités régionales du MAPAQ dans le cadre de ce programme vise à soutenir la réalisation de projets ayant trait à la mise en valeur des paysages, du patrimoine bâti, des savoir-faire agraires ancestraux et des produits distinctifs;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	les projets qui se qualifieront dans le cadre de ce programme se verront accorder une aide financière pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par an par projet, pour une période maximale de trois ans;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet procède actuellement à une demande d'aide financière auprès du MAPAQ, à cette fin;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la date limite pour le dépôt de la demande d'aide financière est fixée au 30 novembre 2018;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti agricole est une des actions prioritaires identifiées au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Islet;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le PDZA est un document de planification axé sur l'action, élaboré suite à une réflexion concertée du milieu et portant sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer le développement durable des activités agricoles;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le PDZA a pour objectif de favoriser de nouveaux produits agricoles, de nouvelles cultures et de nouveaux types d'élevage, d'accroître le dynamisme des terres en friche, de maintenir le cachet agricole, favoriser la relève et de mettre en valeur les différentes particularités agricoles du territoire de la MRC de L'Islet;
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M <sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M <sup>me</sup> Denise Deschênes et résolu à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Programme «Territoires : priorités bioalimentaires», et ce, pour la mise en valeur du patrimoine bâti agricole;</li> <li>- d'autoriser M<sup>me</sup> Geneviève Paré, coordonnatrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet, à signer la demande d'aide financière au nom de la MRC ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution et de coordonner le projet;</li> <li>- que sur réception de l'admissibilité du projet de la MRC à une aide financière, de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour un consultant pouvant réaliser l'inventaire du patrimoine bâti agricole;</li> </ul>

- de contribuer pour 20 % du coût total du projet et que la somme nécessaire soit puisée au Fonds de développement des territoires.

### **5.3- Travaux de débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est à Sainte-Perpétue dans le cadre du PADF**

8232-11-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet a déposé une proposition de projet visant des travaux de débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est dans la municipalité de Sainte-Perpétue;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	les travaux visent le débroussaillage de 1 310 mètres sur le rang Terrebonne et de 4 110 mètres sur le rang Taché Est;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	l'entreprise Débroussaillage J.M.S inc. propose de réaliser les travaux au montant de 6 682,69 \$, plus taxes;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet agit à titre de promoteur du projet;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la part du milieu, qui correspond à 25 % du projet, sera défrayée par la municipalité de Sainte-Perpétue;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le montant admissible à une subvention, qui correspond à 75 % du projet, sera défrayé par la MRC de L'Islet et réclamé au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à faire l'entretien minimum du chemin multiressource au cours des cinq prochaines années;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité que le mandat de réalisation des travaux soit octroyé à l'entreprise Débroussaillage J.M.S inc. au montant de 6 682,69 \$, plus taxes.

### **5.4- Désignation du représentant du projet de débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est à Sainte-Perpétue dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

8233-11-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet a présenté une proposition de projet dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet autorise M <sup>me</sup> Geneviève Paré, coordonnatrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet, à signer tout document relatif au projet intitulé «Débroussaillage des rangs Terrebonne et Taché Est à Sainte-Perpétue».

### **5.5- Travaux de réfection du chemin du Lac-Therrien à Tourville dans le cadre du PADF**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

**5.6- Désignation du représentant du projet de réfection du chemin du Lac-Therrien à Tourville dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

**6- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**6.1- Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité**

**6.1.1- Modifications à la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité**

8234-11-18

Il est proposé par M<sup>me</sup> Anne Caron, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu de modifier la Politique d'investissement FLI/FLS de la MRC de L'Islet sur les articles suivants :

*Article 3.3.2*

***Volet relève***

*Le FLI/FLS peut financer tout individu ou groupe de personnes désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de la juste valeur de ses actifs dans le but d'en prendre la relève.*

(Au lieu de

***Volet relève***

*Le FLI/FLS peut financer tout entrepreneur ou groupe d'entrepreneurs désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de la juste valeur de ses actifs dans le but d'en prendre la relève).*

*Article 3.3.4*

*Le montant maximal des investissements effectués par le FLS est de 100 000 \$ dans une même entreprise ou société ou dans une entreprise ou société du même groupe (groupe ayant le sens conféré par la Loi sur les valeurs mobilières).*

(Au lieu de

*Le montant maximal des investissements effectués par le FLS est le moindre des deux montants suivants, soit 100 000 \$ ou 10 % des fonds autorisés et engagés des partenaires dans l'actif du FLS, dans une même entreprise ou société ou dans une entreprise ou société du même groupe (groupe ayant le sens conféré par la Loi sur les valeurs mobilières)).*

*Article 3.3.6*

(Ajouter

*«À la date anniversaire du prêt, le taux d'intérêt sera révisé afin de s'arrimer au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins en vigueur à ce moment»).*

### **6.1.2- Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement**

8235-11-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Normand Dubé et unanimement résolu que la MRC de L'Islet effectue un emprunt et accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre du Fonds local de solidarité FTQ et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite «Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement» ainsi que les annexes qui y sont jointes.

### **6.2- Adoption de la Politique d'investissement du Fonds d'études et projets spéciaux**

8236-11-18 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'adopter la Politique d'investissement du Fonds «Études et projets spéciaux» de la MRC de L'Islet.

## **7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

### **7.1- Entente 2019 avec l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet**

Le sujet est reporté à une prochaine rencontre.

### **7.2- Désignation de la MRC de L'Islet à la Table régionale de la lutte à la pauvreté (PAGIEPS)**

8237-11-18 **CONSIDÉRANT** la mesure 11 du PAGIEPS du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour poursuivre les alliances pour la solidarité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sera confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Chaudière-Appalaches doit constituer une Table régionale de lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** cette table sera notamment constituée d'un représentant pour chacun des territoires de la Chaudière-Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu de désigner M. Guy Drouin comme représentant de la MRC de L'Islet au sein de la Table régionale de lutte à la pauvreté et d'autoriser le préfet, M. René Laverdière, à signer pour et au nom de la MRC de L'Islet tous les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité.

### **7.3- Projet «Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches»**

8238-11-18 **CONSIDÉRANT QUE** 8 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis déposent conjointement le projet des «Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches»;

<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	ce projet s'inscrit dans la priorité régionale de la Chaudière-Appalaches en matière de tourisme et culture;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	ce projet consiste à réaliser une étude de faisabilité sur deux volets : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'élaboration d'un concept innovateur en matière d'offre récréotouristique de randonnée pédestre et cyclable sur le territoire de la Chaudière-Appalaches pour optimiser les investissements déjà réalisés en termes de sentiers et évaluer la possibilité de développer de nouveaux secteurs afin de relier l'ensemble des MRC et la Ville de Lévis;</li> <li>2) analyser la faisabilité de développer une offre d'hébergements touristiques de type «alternatif ou insolite»;</li> </ol>
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	ce projet vise à mettre en valeur l'ensemble de la région en misant sur son potentiel de tourisme de nature et ainsi favoriser sa vitalité et développer une identité régionale;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	l'estimation budgétaire du projet est de 86 900 \$, plus taxes;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le projet est déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour une demande d'appui financier représentant 80 % du coût du projet;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	les MRC participantes de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis assumeront 20 % du coût du projet en parts égales;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de La Nouvelle-Beauce agira à titre de mandataire de ce projet régional;
<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M <sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ d'accepter que la MRC de La Nouvelle-Beauce agisse à titre de mandataire du projet régional des Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches;</li> <li>■ de confirmer l'appui et l'engagement financier de 1 931 \$ de la MRC de L'Islet au projet des Grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches;</li> <li>■ de puiser cette somme du Fonds de développement des territoires;</li> <li>■ d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs au projet des Grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches;</li> <li>■ de nommer M. Alphonse Saint-Pierre à titre de représentant de la MRC au comité de travail de ce projet;</li> </ul>

- que cet appui, engagement financier et implication sont conditionnels à l'engagement des 8 MRC et de la Ville de Lévis.

#### **7.4- Politique d'accueil et d'intégration**

8239-11-18 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes et unanimement résolu d'adopter la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de L'Islet.

#### **7.5- Structuration d'un projet pilote d'accueil de travailleurs – étudiants haïtiens**

8240-11-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'investir une somme maximale de 6 750 \$ dans la structuration du projet pilote d'accueil de travailleurs - étudiants haïtiens, de puiser cette somme à partir du Fonds de développement des territoires, de confier le mandat de structuration à ID Territoires et que cet engagement soit conditionnel à une contribution équivalente d'un autre partenaire pour couvrir l'ensemble des coûts du projet.

### **8- FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE L'ISLET**

#### **8.1- Financement de la mise à niveau des infrastructures**

8241-11-18 Il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu de soutenir financièrement, par le Fonds de développement des territoires, les municipalités et la MRC qui procéderaient à l'achat de nouveaux équipements pour la fibre optique dans le cadre du projet régional.

#### **8.2- Acquisition des équipements pour la MRC**

8242-11-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet doit changer certains équipements du réseau de la fibre optique localisés dans ses bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements de la MRC sont névralgiques pour la desserte de la fibre optique dans toutes les municipalités de la MRC de L'Islet;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Telus en date du 23 octobre 2018 soumise à la MRC et à toutes les municipalités de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M<sup>me</sup> Anne Caron et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Telus en date du 23 octobre 2018 et visant la modernisation d'équipements de la fibre optique pour un montant de 13 572 \$, avant les taxes, et que cette somme soit défrayée à partir du Fonds de développement des territoires.

### **9- ADOPTION DU BUDGET 2019**

Le conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires de la MRC relatives aux parties 1 et 2 pour l'année 2019, lors de la réunion de travail tenue le 12 novembre 2018. Aucun changement n'a été apporté au budget étudié en séance de travail.

**9.1- Partie 1 – Administration générale, Rémunération des élus, Soutien au développement économique, Aménagement du territoire, Géomatique, Évaluation foncière, Cour municipale, Sécurité incendie, Gestion des cours d'eau, Matières résiduelles, Transport collectif et IRM**

Les maires des 14 municipalités sont habilités à voter sur cette partie.

- Administration générale
- Rémunération des élus
- Soutien au développement économique
- Aménagement du territoire
- Géomatique
- Évaluation foncière
- Cour municipale
- Sécurité incendie
- Gestion des cours d'eau
- Matières résiduelles
- Transport collectif
- IRM (Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny)

8243-11-18      **CONSIDÉRANT QUE**      la partie 1 du budget regroupe les différentes fonctions exercées par la Municipalité régionale de comté de L'Islet et constitue une catégorie à l'égard de laquelle l'ensemble des quatorze (14) municipalités sont concernées et dont les représentants sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**EN CONSÉQUENCE,**      il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité d'adopter la partie 1 du budget 2019 de la MRC de L'Islet, telle que présentée (**annexe CLXXIV**).

**9.2- Partie 2 - Inspection régionale (pour cette partie, seuls les représentants des municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies sont habilités à voter sur cette partie)**

Les maires des municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Omer, Saint-Adalbert et Saint-Marcel sont habilités à voter sur cette partie.

- Inspection régionale

8244-11-18      **CONSIDÉRANT QUE**      la partie 2 du budget regroupe les différentes fonctions exercées par la Municipalité régionale de comté de L'Islet et constitue une catégorie à l'égard de laquelle les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Omer, Saint-Adalbert et Saint-Marcel sont concernées et dont les représentants sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**EN CONSÉQUENCE,**      il est proposé par M<sup>me</sup> Anne Caron, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité d'adopter la partie 2 du budget 2019 de la MRC de L'Islet, telle que présentée (**annexe CLXXIV**).

**10- AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DE L'ISLET ET DE LEUR MODE DE PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR 2019**

Avis de motion est donné par M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Aubert, que lors d'une prochaine session régulière du conseil, on adoptera le «Règlement ayant pour objet l'établissement des quotes-parts des municipalités de la MRC de L'Islet pour 2019».

**11- DÉPÔT DU PROJET «RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DE L'ISLET ET DE LEUR MODE DE PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR 2019»**

Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de L'Islet pour 2019.

**12- ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE L'ISLET POUR 2019**

8245-11-18

**CONSIDÉRANT QUE**

l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de L'Islet pour 2019 :

Lundi le 14 janvier 2019	19 h 30
Lundi le 11 février 2019	19 h 30
Lundi le 11 mars 2019	19 h 30
Lundi le 8 avril 2019	19 h 30
Lundi le 13 mai 2019	19 h 30
Lundi le 10 juin 2019	19 h 30
Lundi le 8 juillet 2019	19 h 30
Lundi le 9 septembre 2019	19 h 30
<b>Mardi</b> le 15 octobre 2019	19 h 30
<b>Mercredi</b> le 27 novembre 2019	19 h 30

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de L'Islet pour 2019 :

Jeudi le 21 mars 2019	8 h 00
Jeudi le 20 juin 2019	12 h 00
Jeudi le 31 octobre 2019	8 h 00
Jeudi le 19 décembre 2019	12 h 00

- qu'un avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

### **13- ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

#### **13.1- Désignation d'un(e) président(e) d'élection**

8246-11-18 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer M. René Laverdière comme président d'élection.

#### **13.2- Désignation d'un(e) scrutateur(trice)**

8247-11-18 Il est proposé par M. Eddy Morin, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Hamelin à titre de scrutateur.

#### **13.3- Mise en candidature et vote**

M. Mario Leblanc propose la candidature de M. Normand Caron.  
M. Alphé Saint-Pierre propose la fin des mises en candidature.  
M. Normand Caron accepte d'être mis en candidature.  
M. Normand Caron est élu préfet suppléant.

### **14- DÉSIGNATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS ET ORGANISMES**

8248-11-18 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour siéger aux différents comités, tel que présenté.

#### **- Membres du comité administratif**

René Laverdière  
Normand Caron  
Céline Avoine  
Mario Leblanc  
Jean-François Pelletier

#### **- Membres du comité de sécurité publique**

Céline Avoine  
Ghislain Deschênes  
Anne Caron  
Alphé Saint-Pierre

#### **- Membres du comité consultatif agricole**

Eddy Morin  
André Simard

#### **- Membres du comité intermunicipal de la cour municipale**

Anne Caron  
Ghislain Deschênes  
André Simard  
Jean-François Pelletier

#### **- Membres du comité de gestion des finances**

Céline Avoine  
Normand Caron  
Alphé Saint-Pierre

#### **- Membres du comité de sécurité incendie**

Denise Deschênes  
Mario Leblanc

- **Représentant au Carrefour jeunesse-emploi**  
Benoît Dubé
- **Représentant au Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet**  
Normand Dubé
- **Représentant à Équipe jeunesse-enfance-famille de Montmagny-L'Islet**  
Anne Caron
- **Représentant à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches**  
Eddy Morin
- **Représentant à l'Organisme de bassins versants de la Côte-du-Sud**  
Normand Dubé
- **Représentant à l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)**  
Normand Caron
- **Représentant à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean**  
Normand Dubé
- **Représentant au comité Zone Intervention Prioritaire (ZIP) du Sud-de-L'Estuaire**  
Geneviève Paré
- **Représentants à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet**  
Alphé Saint-Pierre  
Normand Caron
- **Représentants au comité Solutions en santé**  
Normand Caron  
Clément Fortin  
René Laverdière
- **Délégués de comté**  
René Laverdière  
Denise Deschênes  
Ghislain Deschênes
- **Représentant au conseil d'administration du Transport adapté de L'Islet-Nord**  
Ghislain Deschênes

- **Représentants à la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles**

Céline Avoine  
Normand Caron  
Eddy Morin  
Mario Leblanc

- **Représentant à la Table de concertation du Plan de développement de la zone agricole**

André Simard

- **Représentant à la Table de concertation du Saint-Laurent**

Ghislain Deschênes

- **Représentants à la TREMCA (Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches)**

Normand Caron  
René Laverdière

**15- ADMINISTRATION**

**15.1- Liste des comptes à accepter**

8249-11-18 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 28 novembre 2018, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 674 862,18 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

**16- TRANSPORT COLLECTIF**

8250-11-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mis en place un service de transport collectif interrégional, nommé Accès L'Islet, depuis novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la mise en place du service, la MRC a confié la responsabilité de la supervision, de la coordination et de centrale de réservation à Transport adapté et collectif L'Islet-Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de ce transfert de responsabilités, comprenant notamment la contribution financière de la MRC pour compenser la prise en charge de ce mandat, sont convenues dans une entente annuelle avec Transport adapté et collectif L'Islet-Sud;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Eddy Morin, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente de service 2018-2019 avec Transport adapté et collectif de L'Islet-Sud pour la supervision et la coordination d'Accès L'Islet.

#### **17- MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun élément n'est soumis pour discussion.

#### **18- COUR MUNICIPALE**

Aucun élément n'est soumis pour discussion.

#### **19- ÉVALUATION MUNICIPALE**

Aucun élément n'est soumis pour discussion.

#### **20- SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun élément n'est soumis pour discussion.

#### **21- COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Les rapports des comités de sécurité publique et du comité Solutions en santé sont présentés.

#### **22- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n'est soumise par le public.

#### **23- CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

#### **24- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est discuté.

#### **25- PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30.

#### **26- LEVÉE DE LA SESSION**

8251-11-18

Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 50.

---

René Laverdière, préfet

---

Patrick Hamelin, sec.-trés.